



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

NOV 23 1981

Distr.
GENERALE

A/C.5/36/46
17 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. Par sa résolution 35/224 du 17 décembre 1980, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa trente-sixième session, un rapport complet et détaillé sur l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies qui lui permette d'évaluer les pratiques actuelles à cet égard.
2. L'Assemblée générale s'intéresse à la question de l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies depuis que le Corps commun d'inspection (CCI) a établi sur ce sujet un rapport important (JIU/REP/73/3) qui a été communiqué à l'Assemblée dans une note (A/9112) du Secrétaire général datée de juillet 1973. Comme suite à ce rapport, l'Assemblée, dans une décision 1/ prise le 18 décembre 1974, a énoncé des principes et directives relatifs à l'emploi d'experts et de consultants. Le Secrétaire général a énoncé de nouvelles instructions et méthodes à appliquer lorsqu'il est fait appel à des concours extérieurs sur la base de ces principes et directives, avec effet au 1er janvier 1976.
3. Ni les instructions ni les méthodes définies à l'époque n'ont permis de recueillir les données nécessaires pour assurer le contrôle voulu ou convaincre l'Assemblée que les principes et directives qu'elle avait énoncés étaient efficacement appliqués.
4. Les difficultés que continue de soulever le contrôle de l'emploi d'experts et de consultants ont été examinées par un groupe de travail interdépartemental composé de représentants des divers départements et services du Siège.

1/ Assemblée générale, Documents officiels, vingt-neuvième session, Supplément No 31, p. 142.

Le groupe a conclu que ces difficultés tenaient principalement au fait qu'il n'existait pas de définition claire des termes expert et consultant. Il a donc essayé avant tout de définir ces deux termes, par rapport aux autres types de concours personnels auxquels l'Organisation fait appel. L'absence d'une définition satisfaisante ou généralement acceptée de ces termes ou de leur relation avec d'autres types de concours personnels est à l'origine de la confusion concernant les méthodes à appliquer et du caractère inadéquat des rapports concernant l'utilisation des services correspondants.

Définitions

5. Les différentes façons dont il peut être fait appel aux services de particuliers pour le compte de l'Organisation ont maintenant été définies dans un projet de bulletin du Secrétaire général qui doit être publié, avec les instructions administratives connexes, au début de 1982. Ce bulletin définira les politiques à suivre pour obtenir les services de particuliers pour le compte de l'Organisation. Il établit une distinction entre le personnel permanent, le personnel temporaire, les entrepreneurs (particuliers), les consultants, les participants à des réunions consultatives et le personnel de coopération technique.

6. Les consultants et les participants à des réunions consultatives sont définis comme étant les particuliers au concours desquels il est fait appel de temps en temps à titre temporaire pour des services consultatifs ou une assistance exigeant des compétences, des aptitudes ou des connaissances spécialisées que les fonctionnaires permanents ne possèdent pas normalement et qui ne sont pas nécessaires en permanence au Secrétariat.

7. L'Organisation s'assure le concours de particuliers fournissant leurs services à titre temporaire en tant que "participants à des réunions consultatives" telles que groupes spéciaux d'experts, ateliers et séminaires, aux termes d'une lettre d'invitation. Il n'est versé aucun honoraire ou rémunération aux intéressés au titre de leur participation à ces réunions, mais l'Organisation peut prendre en charge leurs frais de voyage et leur verser une indemnité de subsistance. L'expression "participant à une réunion consultative" correspond de manière générale au terme "expert" qui était utilisé dans le passé. L'ancien terme était à l'origine de confusion avec les "experts" de la coopération technique, groupe beaucoup plus important et entièrement distinct dont l'emploi est régi par des méthodes totalement différentes. L'expression "participant à une réunion consultative" est plus large que l'ancien terme "expert", en ce sens qu'elle s'applique à toutes les réunions consultatives auxquelles participent, à l'invitation de l'Organisation, des particuliers possédant des compétences, des aptitudes ou des connaissances spécialisées, auxquels il n'est pas versé d'honoraire ou de rémunération mais pour lesquels l'Organisation prend en charge les frais de voyage et verse une indemnité de subsistance.

8. Tous les autres particuliers au concours desquels il sera fait appel à titre temporaire seront engagés en tant que "consultants" et percevront des honoraires ou une rémunération aux termes d'un contrat de louage de services, de la même façon que les entrepreneurs (particuliers). Les consultants se distinguent des entrepreneurs par la nature des compétences, aptitudes ou connaissances spécialisées qu'ils possèdent et que ne possèdent pas normalement les fonctionnaires permanents et qui ne sont pas nécessaires en permanence au Secrétariat. Il ne sera

pas recruté de consultants pour aider le personnel permanent à exécuter son travail normal, faire face à un surcroît de travail en période de pointe ou accomplir des tâches imprévues, ou en cas d'absences temporaires ou de vacances de poste. En pareil cas, il sera recruté du personnel temporaire ou des entrepreneurs (particuliers).

9. Les entrepreneurs sont des particuliers au concours desquels l'Organisation fait appel de temps en temps à titre temporaire pour aider le personnel permanent à s'acquitter de sa tâche et qui possèdent des compétences, des aptitudes ou des connaissances spécialisées semblables à celles que possède le personnel permanent et dont l'Organisation a besoin en permanence. Leurs services sont rémunérés aux termes d'un contrat de louage de services lorsqu'ils sont requis de façon intermittente, à temps partiel ou pour une période continue inférieure à quatre semaines au cours de toute période de deux mois, ou si les tâches à accomplir ne nécessitent pas la présence des intéressés dans un bureau de l'Organisation. Sinon, il y a lieu de s'assurer ces services en recrutant l'intéressé dans la catégorie du personnel temporaire.

10. Ces distinctions n'ont pas été généralement reconnues ou acceptées dans le passé. Les particuliers engagés aux termes d'un contrat de louage de services ont fréquemment été considérés comme des consultants ou des entrepreneurs, et non selon la ligne de crédit au titre de laquelle les fonds utilisés pour les payer avaient été approuvés. Le Secrétaire général propose qu'à compter du 1^{er} janvier 1982 la ligne de crédit dépende dans chaque cas de la nature des compétences, aptitudes ou connaissances spécialisées que possède l'intéressé(e) et pour lesquelles il (ou elle) est recruté(e). De la sorte, le montant des dépenses engagées par l'Organisation au titre des services de consultants sera établi sur la base d'un critère commun et généralement accepté.

Exercices biennaux 1976-1977 et 1978-1979

11. L'Assemblée ayant demandé qu'un rapport détaillé sur l'emploi d'experts et de consultants lui soit présenté à sa trente-sixième session, les méthodes appliquées à cet égard ont également été examinées. Dans le passé, une copie de chaque contrat et de chaque évaluation étaient communiqués au Siège, avec la copie de la notice personnelle de chaque intéressé. Au début de 1981, le CCI a annoncé qu'il avait l'intention de faire une nouvelle étude de l'emploi d'"experts et de consultants" à l'Organisation, en vue de mesurer les progrès réalisés depuis 1973. En vue de cette étude, le CCI a demandé des informations sur l'emploi d'experts et de consultants financés au titre du budget ordinaire au cours des exercices biennaux 1976-1977, 1978-1979 et 1980-1981. Etant donné que les méthodes appliquées précédemment ne donnaient pas satisfaction, chaque département et service a été prié de fournir ces informations sous forme de résumé pour les deux premiers exercices biennaux, en ce qui concerne aussi bien les services imputés sur le budget ordinaire que ceux qui ont été financés par des fonds extra-budgétaires. Les informations ainsi obtenues pour ces deux exercices biennaux sont récapitulées à l'annexe I pour les participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs et aux annexes IV et V pour les consultants.

/...

Exercice biennal 1980-1981

12. En ce qui concerne l'emploi d'experts et de consultants durant l'exercice biennal en cours, chaque département et service a été prié de préparer des relevés uniformisés, pour chacune des années 1980 et 1981, séparément. Ces relevés qui contenaient tous les renseignements précédemment communiqués au Siège dans toutes sortes de documents, présentaient un rapport concis sur les dépenses de chaque département et service au titre de l'emploi d'experts et de consultants, inscrites aux divers chapitres du budget ou financées par des fonds extra-budgétaires. Les renseignements plus détaillés qui ont été obtenus de cette façon pour 1980 sont récapitulés dans les annexes II et III pour les participants à des réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs, et aux annexes VI, VII et VIII pour les consultants.

Information sur l'emploi de participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts

13. L'annexe I fait apparaître les crédits ouverts au budget ordinaire pour les réunions de groupes spéciaux d'experts au cours des exercices biennaux 1976-1977 et 1978-1979, par département et service. Elle fait également apparaître le montant des frais de voyage, y compris l'indemnité de subsistance en voyage, des participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts, par département et par service, qu'ils soient inscrits au budget ordinaire ou financés par des fonds extra-budgétaires. Le Département des affaires économiques et sociales internationales et le Département de la coopération technique pour le développement ayant été créés pour remplacer l'ancien Département des affaires économiques et sociales au cours du deuxième exercice biennal, les crédits et les coûts correspondant ont été divisés entre les trois départements.

14. L'Annexe II fait apparaître de la même façon les crédits ouverts au budget ordinaire pour les participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs pour l'ensemble de l'exercice 1980-1981. Elle fait également apparaître le nombre des voyages aller et retour de participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs et les coûts correspondants en 1980 seulement. Dans un certain nombre de cas, en particulier en ce qui concerne les questions relatives au désarmement qui relèvent du chapitre 2 du budget-programme, les groupes se sont réunis plus d'une fois avec les mêmes ou pratiquement les mêmes membres.

15. L'Annexe III indique la répartition géographique des participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs en 1980 (par région et pays d'origine), pour chaque chapitre du budget. Cette annexe regroupe les participants à des réunions financées aussi bien au titre du budget ordinaire que par des fonds extra-budgétaires. Lorsque la même personne a participé à plus d'une session d'un groupe particulier, elle n'a été comptée qu'une fois. Si deux personnes différentes ont participé à des sessions différentes du même groupe, elles ont toutes deux été comptées. Les participants étaient normalement invités par le Secrétaire général ou en son nom par le département ou service responsable de l'organisation de la réunion. Dans certains cas, en particulier en ce qui concerne les réunions relatives au désarmement, les participants étaient désignés par le gouvernement du pays invité à participer à la réunion.

Information sur l'emploi de consultants

16. L'annexe IV fait apparaître les crédits ouverts au budget ordinaire et le montant des honoraires des consultants et de leurs frais de voyage pour les exercices biennaux 1976-1977 et 1978-1979, par chapitre du budget. L'annexe V fait apparaître le montant des honoraires et des frais de voyage des consultants qui ont été financés au moyen de fonds extra-budgétaires au cours des mêmes périodes. Les informations contenues dans ces deux tableaux sont combinées pour l'exercice biennal 1980-1981, dans l'annexe VI, qui fait apparaître les crédits ouverts pour l'ensemble de cette période et les dépenses imputées sur le budget ordinaire et financées par des fonds extra-budgétaires pour 1980 seulement.

17. L'annexe VII présente séparément des renseignements complémentaires sur les contrats de consultant conclus en 1980, par chapitre du budget, d'une part pour les services imputés sur le budget ordinaire et d'autre part pour ceux qui ont été financés par des fonds extra-budgétaires. Les renseignements sur les coûts des services de consultant qui figurent dans les annexes IV, V et VI sont tirés des registres budgétaires et comptables centraux, tandis que les renseignements donnés à l'annexe VII proviennent des relevés fournis par les divers départements et services. Etant donné que ces renseignements comprennent non seulement les dépenses mais également les engagements non réglés, on ne peut établir de corrélation directe entre ces différents chiffres.

18. L'annexe VII donne, par chapitre du budget, le nombre de contrats conclus en 1980 et le nombre de ces contrats qui ont été conclus avec des institutions (à la différence de ceux conclus avec des particuliers). On y trouve ensuite le nombre de particuliers avec qui des contrats ont été conclus, et le nombre de ceux qui sont d'anciens fonctionnaires. La colonne suivante indique le nombre d'institutions ou de particuliers avec qui il a été conclu plus d'un contrat au cours de l'exercice 1980. Lorsque le nombre total des contrats est supérieur au nombre de cas où un ou deux contrats ont été conclus avec des institutions ou des particuliers, la différence correspond au nombre de contrats multiples, c'est-à-dire de cas où plus de deux contrats ont été conclus avec une institution ou un particulier donné pendant la même période. Le nombre de mois de travail indiqué correspond dans certains cas à la durée du contrat et non pas au temps de travail nécessaire pour achever la tâche fixée. A l'avenir, il sera demandé à tous les départements et services de fournir une estimation du temps de travail nécessaire pour achever la tâche, aux fins du calcul des honoraires ou de la rémunération à verser au consultant.

19. Des huit colonnes restantes de l'annexe VII, les quatre premières correspondent au niveau d'études des particuliers engagés en tant que consultants. On a choisi trois niveaux pour indiquer très approximativement leur niveau d'études universitaires : doctorat (Ph.D.), maîtrise (M.A.) et licence (B.A.). Les indications portées dans la quatrième de ces colonnes correspondent pour la plupart à des diplômes d'ingénieur ou à des qualifications techniques que l'on ne peut faire coïncider avec ces trois niveaux, et aux cas où le niveau d'études n'a pas été communiqué.

/...

20. Les quatre dernières colonnes de l'annexe VII donnent une évaluation de la qualité des services fournis (excellents, bons ou normaux). Etant donné que certains contrats conclus en 1980 ont pour objet la mise au point de rapports ou des services qui ne doivent être achevés qu'en 1981, on n'a pas pu donner d'évaluation pour toutes les tâches.

21. L'annexe VIII donne la répartition géographique de 849 consultants (par région et pays d'origine) pour chaque chapitre du budget, sans tenir compte de la provenance des fonds.

22. Outre les renseignements dont il vient d'être question, le CCI a demandé dans quel but des consultants avaient été engagés. On a donc analysé de ce point de vue un peu plus de 3 000 contrats conclus avec des consultants pendant les exercices biennaux 1976-1977 et 1978-1979, ainsi que les 1 046 contrats conclus avec des consultants en 1980.

But de l'engagement de consultants de 1975 à 1980

	<u>1976-1979</u>	<u>1980</u>
	(en pourcentage)	(en pourcentage)
a) Planification des programmes	5,0	2,5
b) Exécution des programmes	5,4	2,8
c) Evaluation des programmes	1,2	0,9
d) Préparatifs de réunions et séminaires	16,3	2,0
e) Rédaction de manuscrits et de documents sans rapport avec des réunions	6,7	7,2
f) Exposés, stages de formation, mise au point de matériaux audio-visuels et autres	2,6	5,1
g) Représentation de l'Organisation lors de réunions	0,7	0,4
h) Etudes analytiques spéciales	52,5	58,5
i) Définition d'investissements et préparation de projets	2,9	0,3
j) Divers	<u>6,7</u>	<u>20,3</u>
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

23. Etant donné la nouvelle définition donnée de ce qui constitue des services de consultants, certains des particuliers engagés en tant que consultants et entrant dans la catégorie "j) Divers" seront évidemment considérés à l'avenir comme des entrepreneurs. Ainsi, des particuliers engagés pour éditer, traduire, faire des travaux de bibliothèque, fournir des services d'information ou comme programmeurs et analystes, ne seront plus engagés comme consultants puisque leurs compétences, aptitudes et connaissances sont analogues à celles que possèdent de nombreux fonctionnaires permanents et que l'Organisation en a besoin en permanence. Il seront engagés comme entrepreneurs ou dans la catégorie du personnel temporaire.

24. Grâce à l'expérience acquise lors de la collecte des données pour 1980, et au travail accompli pour la définition des consultants et des participants à des réunions consultatives, les renseignements qui seront réunis pour 1981 et 1982 seront très probablement plus cohérents et plus complets que ceux qui sont présentés pour 1980.

Application des principes fondamentaux

25. On peut résumer comme suit les directives pour l'emploi d'experts et de consultants fixées par l'Assemblée générale lors de sa vingt-septième session, et leur application telle qu'elle ressort des données réunies pour le présent rapport.

Principe. Il faut que l'appel à des concours extérieurs soit clairement rattaché à des activités prioritaires des programmes de travail du département ou du service en question, ou à une décision d'un organe délibérant ou chargé de l'élaboration des programmes.

26. Les départements et services sont tenu d'indiquer sur leurs relevés à quel groupe d'experts a participé chaque consultant ou à quel organe ou session est destiné le travail confié à un consultant. Les relevés sont plus ou moins détaillés selon le département. Ils recevront à l'avenir des instructions plus précises à ce sujet. Les renseignements fournis font apparaître à l'évidence que les travaux des consultants portent essentiellement sur les questions de fond inscrites au programme de travail des départements et services intéressés.

Principe. Les tâches à accomplir ne doivent pas faire double emploi avec des travaux ou activités déjà exécutés, en cours d'exécution ou sur le point d'être exécutés par d'autres services du Secrétariat ou d'autres organes ou organismes des Nations Unies.

27. Pour examiner l'application de ce principe, la meilleure méthode est d'étudier le rapport qui existe entre le programme pour lequel il est fait appel à des concours extérieurs et le programme des autres services ou organisations. Les seuls cas de double emploi qui ressortent des renseignements fournis se sont produits lorsqu'on a demandé à des personnes disposant des compétences nécessaires, qui avaient des connaissances spécialisées sur la situation devant être étudiée dans chaque pays, d'établir des rapports analogues, généralement sur certaines situations données dans différents pays d'une même région.

Principe. Il ne doit être fait appel à des concours extérieurs que pour des tâches d'un caractère temporaire ou de courte durée, et pouvant être exécutées dans un délai déterminé.

28. Dans le cas des participants à des réunions de groupes spéciaux d'experts ou d'autres groupes consultatifs, le travail est limité à la période de la réunion en cause. S'il est demandé à un particulier qui participe à l'une de ces réunions d'accomplir d'autres tâches, il est conclu un contrat de consultant. Normalement, les consultants ne peuvent être employés que 6 mois au maximum pendant toute période de 12 mois consécutifs. La grande majorité des contrats de consultant ont été conclus pour des périodes de travail allant de 1 à 3 mois. Tous les contrats précisent les dates de prise d'effet et d'expiration.

/...

Principe. Les tâches pour lesquelles il est fait appel à des concours extérieurs doivent être telles qu'elles ne peuvent être exécutées par le personnel permanent de l'Organisation, faute de compétences ou de connaissances spécialisées.

29. On révisé actuellement la définition des consultants et des participants à des réunions consultatives, de manière que seules les personnes possédant de telles compétences puissent être invitées à participer à des réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs, ou être engagées comme consultants.

Principe. Ne devraient être invités à participer aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs, ou engagés comme consultants, que des candidats possédant une grande compétence dans le domaine considéré.

30. Il s'agit là d'un corollaire des principes précédents. L'analyse du niveau d'études des consultants (annexe VII) indique des diplômes de niveau supérieur pour une forte proportion d'entre eux, et, de manière générale, un niveau d'études ou des qualifications très élevées.

Principe. Lorsqu'il est fait appel à des concours extérieurs, les candidats devraient être choisis sur la base d'une répartition géographique aussi large que possible.

31. On trouvera respectivement dans les annexes III et VIII l'origine géographique des participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs, et celle des consultants.

Annexe I

PARTICIPANTS AUX GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS, 1976-1979

Crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices biennaux 1976-1977 et 1978-1979 au titre des frais de voyage des participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs et coûts correspondants; coûts correspondants financés par des fonds extra-budgétaires

En milliers de dollars des Etats-Unis, par chapitre du budget

Chapitre du budget	1976-1977			1978-1979		
	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires	Budget ordinaire		Fonds extra-budgétaires
	Crédit ouvert	Coût	Coût	Crédit ouvert	Coût	Coût
2 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	105,5	95,1	-	314,0	440,2	-
4 Organes directeurs (activités économiques et sociales)	-	-	-	66,0	56,1	-
5A Département des affaires économiques et sociales	346,8	283,6	20,5	74,7	73,2	30,5
5B Sociétés transnationales	49,1	43,4	9,1	-	-	7,5
5C Département des affaires économiques et sociales internationales	-	-	-	98,5	76,7	140,9
5D Département de la coopération technique pour le développement	-	-	-	63,6	53,4	74,8
7 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	47,1	34,9	-	54,6	40,1	-
8 Commission économique pour l'Amérique latine	63,0	34,8	-	28,6	23,1	-
11A Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	151,7	98,8	-	273,4	266,4	-
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	657,1	516,3	-	663,8	662,4	-
13A Programme des Nations Unies pour l'environnement	-	1,2	91,0	-	-	15,7
13B Habitat, Centre des Nations Unies pour les établissements humains	-	-	-	96,5	67,5	6,7
17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	-	8,6	-	12,2	6,2	36,2
Total	<u>1 420,3</u>	<u>1 117,1</u>	<u>120,8</u>	<u>1 745,9</u>	<u>1 765,8</u>	<u>312,5</u>

Annexe II

PARTICIPANTS AUX GROUPEES SPECIAUX D'EXPERTS

Crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1980-1981 au titre des frais de voyage des participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts et d'autres groupes consultatifs; nombre de voyages de ces participants en 1980 et coûts correspondants imputés sur le budget ordinaire et financés par des fonds extra-budgétaires

En milliers de dollars des Etats-Unis, par chapitre du budget

Chapitre du budget	Budget ordinaire			Fonds extra-budgétaires	
	1980-1981	1980		1980	
	Crédit ouvert	Coût	Nombre de voyages	Coût	Nombre de voyages
2 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	1 238,9	632,7	305	-	-
4 Organes directeurs (activités économiques et sociales)	168,9	115,6	56	-	-
5B Centre pour la science et la technique au service du développement	90,0	5,8	2	-	-
6 Département des affaires économiques et sociales internationales	334,9	74,3	35	137,1	64
7 Département de la coopération technique pour le développement	198,9	47,3	17	-	-
11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	50,0	3,8	4	-	-
12 Commission économique pour l'Amérique latine	203,9	20,1	40	-	-
14 Commission économique pour l'Asie occidentale	23,2	-	-	-	-
15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	354,4	19,0	15	-	-
17 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	836,3	264,5	167	-	-
18 Programme des Nations Unies pour l'environnement	-	12,9	-	10,0	2
19 Habitat, Centre des Nations Unies pour les établissements humains	100,0	11,4	6	-	-
22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	20,4	4,9	4	-	-
26 Activités juridiques	28,3	-	-	-	-
Total	3 293,7	1 212,6	651	147,2	66

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS - 1980

Nombre de participants aux réunions de groupes spéciaux d'experts
 et d'autres groupes consultatifs en 1980, par région et pays
 d'origine et par chapitre du budget (ensemble des fonds)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
AFRIQUE												
Algérie	2	1	-	3	-	-	-	-	13	-	-	-
Bénin	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	3	1	-	1	-	-	-	1	2	-	-	-
Ethiopie	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Ghana	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Haute-Volta	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Kenya	1	1	-	4	1	-	-	-	-	-	-	-
Libéria	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-
Maroc	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigéria	5	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-
Tunisie	1	1	-	1	-	-	-	1	1	-	1	-
Zaïre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Total partiel	20	6	-	13	4	-	-	2	23	-	2	-

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS - 1980 (suite)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
ASIE ET PACIFIQUE												
Australie	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	-	-	-	2	-	1	-	-	1	-	-	-
Chine	1	1	-	-	1	-	-	-	4	-	-	-
Fidji	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	4	3	-	5	1	2	-	1	11	-	-	-
Indonésie	4	1	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	5	2	-	2	-	-	-	-	1	-	-	-
Malaisie	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Pakistan	3	-	-	1	1	-	-	-	1	-	-	-
Philippines	1	-	-	3	1	1	-	-	3	-	-	-
Sri Lanka	2	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	22	10	-	24	4	4	-	1	25	-	-	-

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS - 1980 (suite)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
EUROPE (ORIENTALE)												
Bulgarie	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Hongrie	1	-	-	2	1	-	-	-	10	-	-	-
Pologne	3	-	-	1	-	-	-	1	4	-	-	-
République démocratique allemande	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Roumanie	5	1	-	3	-	-	-	-	1	-	-	-
Tchécoslovaquie	1	-	-	-	-	-	-	1	4	-	-	-
URSS	5	3	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-
Yougoslavie	4	1	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-
Total partiel	22	5	-	8	1	-	-	4	24	-	-	-

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS - 1980 (suite)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
EUROPE (OCCIDENTALE)												
Allemagne, République fédérale d'	3	-	-	1	-	-	-	1	10	-	-	-
Autriche	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	1	1	-	-	-	-	1	-	3	-	-	-
Danemark	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
Finlande	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
France	4	3	-	7	1	-	-	2	11	-	1	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Irlande	-	1	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Islande	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	1	1	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
Malte	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	1	-	-	2	-	-	-	-	1	-	-	1
Pays-Bas	2	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Royaume-Uni	2	3	-	7	1	-	-	1	9	-	-	1
Suède	6	1	-	2	-	-	-	1	5	-	-	-
Total partiel	25	13	-	22	2	-	1	5	50	-	1	2

/...

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS - 1980 (suite)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
AMERIQUE LATINE												
Argentine	4	-	-	4	-	-	4	-	3	-	-	-
Brésil	1	1	2	4	1	-	-	1	5	-	-	-
Chili	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-
Colombie	1	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-
Cuba	1	-	-	-	-	-	2	-	1	-	-	-
El Salvador	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-
Equateur	2	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-
Mexique	4	2	-	1	1	-	4	-	2	-	-	-
Nicaragua	-	-	-	-	-	-	5	-	1	-	-	-
Panama	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
Pérou	4	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	1
République dominicaine	-	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-
Suriname	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Uruguay	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	2	-	-	1	1	-	-	-	1	-	-	-
Total partiel	19	5	2	14	4	-	33	1	18	-	-	1

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS - 1980 (suite)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
MOYEN-ORIENT												
Chypre	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Iran	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iraq	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
République arabe syrienne	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1	1	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
Total partiel	1	2	-	4	-	-	-	-	5	2	3	-

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS -- 1980 (suite)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES												
Barbade	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Canada	3	4	-	1	-	-	-	-	5	-	-	-
Etats-Unis d'Amérique	5	7	-	11	1	-	-	2	8	-	-	1
Jamaïque	1	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-
Total partiel	9	12	-	14	2	-	6	2	13	-	-	1

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS AUX
 GROUPES SPECIAUX D'EXPERTS - 1980 (suite)

	Chapitre du budget											
	2	4	5B	6	7	11	12	15	17	18	19	22
DIVERS												
République de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-
TOTAL GENERAL	<u>118</u>	<u>56</u>	<u>2</u>	<u>99</u>	<u>17</u>	<u>4</u>	<u>40</u>	<u>15</u>	<u>167</u>	<u>2</u>	<u>6</u>	<u>4</u>

Annexe IV

SERVICES DE CONSULTANTS FINANCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
 1976-1979

Crédits ouverts pour l'emploi de consultants aux budgets ordinaires
 des exercices biennaux 1976-1977 et 1978-1979; coût de leur rémuné-
 ration et frais de voyage

(En milliers de dollars des États-Unis, par chapitre du budget)

Chapitre du budget	Budget ordinaire							
	1976-1977				1978-1979			
	Crédit ouvert	Rémuné- ration	Frais de voyage	Total	Crédit ouvert	Rémuné- ration	Frais de voyage	Total
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	252,1	148,6	59,7	208,3	92,3	72,8	19,5	92,4
2 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	267,6	236,4	7,5	243,9	89,2	61,7	34,2	96,0
3 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	69,7	23,8	1,4	25,3	83,2	62,2	1,1	63,7
4 Organes directeurs (activités économiques et sociales)	196,9	216,4	4,6	221,0	486,1	436,0	51,7	487,8
5A Département des affaires économiques et sociales	1 172,3	952,0	87,6	1 039,7	156,0	127,4	27,8	155,2
5B Sociétés transnationales	445,3	253,3	83,4	336,7	976,6	868,2	90,1	958,3
5C Département des affaires économiques et sociales internationales	-	-	-	-	354,7	291,3	39,9	331,3
5D Département de la coopération technique pour le développement	-	-	-	-	133,9	110,0	17,2	128,2
5F Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	-	-	-	-	6,0	3,2	2,2	5,4
6 Commission économique pour l'Europe	222,4	223,7	3,3	227,0	233,1	226,6	6,4	233,1
7 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	184,6	109,2	30,9	140,2	184,7	150,8	26,1	176,9
8 Commission économique pour l'Amérique latine	201,9	127,5	28,2	155,7	155,2	125,1	26,8	151,9
9 Commission économique pour l'Afrique	171,8	86,9	72,8	159,8	353,2	206,3	128,7	335,1

/...

SERVICES DE CONSULTANTS FINANCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
 1976-1979 (suite)

Chapitre du budget	Budget ordinaire								
	1976-1977				1978-1979				
	Crédit ouvert	Rémunération	Frais de voyage	Total	Crédit ouvert	Rémunération	Frais de voyage	Total	
10	Commission économique pour l'Asie occidentale	127,2	98,4	2,0	100,4	93,7	76,6	9,7	86,3
11A	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	937,1	819,7	125,9	945,6	1 252,4	888,7	238,7	1 127,2
12	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	3 120,2	2 388,9	623,0	3 012,0	3 339,7	2 694,7	648,2	3 342,9
13A	Programme des Nations Unies pour l'environnement	94,2	65,1	17,5	82,7	202,5	111,9	53,9	168,5
13B	Habitat, Centre des Nations Unies pour les établissements humains	-	-	-	-	130,0	214,3	50,7	265,0
14	Contrôle international des drogues	25,6	13,9	0,7	14,6	20,7	9,7	2,7	12,4
15	Programme ordinaire d'assistance technique	-	16,3	11,3	27,6	-	-	-	-
16	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	181,7	73,4	5,8	79,2	216,1	150,9	9,1	160,0
17	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	-	-	-	-	8,0	2,0	-	2,0
18	Droits de l'homme	186,3	151,6	18,3	170,0	118,9	110,8	1,3	112,2
20	Activités juridiques	74,1	23,0	18,4	41,5	31,4	14,5	19,3	33,8
21	Information	-	2,6	-	2,6	-	-	-	-
22	Administration, gestion et services généraux	500,9	424,5	9,5	434,1	499,2	498,1	62,3	560,5
23	Services de conférence et bibliothèques	60,0	60,0	-	60,0	25,0	0,9	-	0,9
	Total	8 491,9	6 516,2	1 212,7	7 729,0	9 241,8	7 516,2	1 568,6	9 084,8

Annexe V

SERVICES DE CONSULTANTS FINANCES PAR DES FONDS EXTRA-BUDGETAIRES, 1976-1979

Dépenses au titre des services de consultants financées par des fonds extra-budgétaires au cours des exercices biennaux 1976-1979 et 1978-1979; coût de leur rémunération et frais de voyage

(En milliers de dollars des Etats-Unis, par chapitre du budget)

Chapitre du budget	Fonds extra-budgétaires					
	1976-1977			1978-1979		
	Rémuné- ration	Frais de voyage	Total	Rémuné- ration	Frais de voyage	Total
2 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	-	-	-	20,4	-	20,4
3 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	57,2	11,5	68,7	4,8	-	4,8
5A Département des affaires économiques et sociales	333,5	101,3	435,0	776,5	124,4	900,9
5B Sociétés transnationales	105,9	29,5	135,4	325,4	122,5	448,0
5C Département des affaires économiques et sociales internationales	-	-	-	293,9	17,8	311,7
5D Département de la coopération technique pour le développement	-	-	-	317,1	29,2	346,3
6 Commission économique pour l'Europe	34,6	-	34,6	19,7	91,1	110,8
7 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	-	0,7	0,7	7,6	-	7,6
10 Commission économique pour l'Asie occidentale	41,9	3,1	45,0	23,8	5,6	23,8
12 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	26,6	11,8	38,5	21,3	-	21,3
13A Programme des Nations Unies pour l'environnement	569,8	140,6	710,4	21,9	11,4	33,3
13B Habitat, Centre des Nations Unies pour les établissements humains	86,3	46,1	132,5	-	-	-
14 Contrôle international des drogues	560,9	237,7	798,6	444,6	201,1	645,8
17 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	238,8	39,3	278,2	54,9	13,1	68,1
21 Information	-	-	-	10,4	-	10,4
22 Administration, gestion et services généraux	0,7	-	0,7	20,2	-	20,2
Total	2 165,6	631,0	2 796,6	2 363,2	616,8	2 980,1

Annexe VI

SERVICES DE CONSULTANTS FINANCES PAR DES FONDS DE TOUTE NATURE, 1980

Crédits ouverts pour l'emploi de consultants au budget ordinaire de 1980-1981;
 coût de leur rémunération et frais de voyage en 1980, et coûts correspondants
 financés par des fonds extra-budgétaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis, par chapitre du budget)

Chapitre du budget	1980- 1981 Crédit ouvert	Budget ordinaire 1980			Fonds extra-budgétaires 1980		
		Rémuné- ration	Frais de voyage	Total	Rémuné- ration	Frais de voyage	Total
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	206,5	33,7	10,2	43,9	98,1	-	98,1
2 Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	765,5	219,8	57,1	276,9	-	-	-
3 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	253,4	51,5	2,7	54,2	1,5	2,4	3,9
4 Organes directeurs (activités économiques et sociales)	603,5	621,8	107,4	729,2	-	-	-
5A Bureau du Directeur général au développement et à la coopé- ration économique internationale	132,2	90,9	25,5	116,4	-	-	-
6 Département des affaires économiques et sociales internationales	710,8	143,0	15,6	158,6	931,3	139,7	1 071,1
7 Département de la coopération technique pour le développement	318,2	113,2	0,6	113,8	267,6	16,0	283,7
9 Sociétés transnationales	1 164,6	463,8	114,1	577,9	-	-	-
10 Commission économique pour l'Europe	286,2	123,3	0,4	123,7	14,8	-	14,8
11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	242,8	59,2	10,4	69,6	-	-	-
12 Commission économique pour l'Amérique latine	212,8	72,9	15,8	88,7	-	-	-
13 Commission économique pour l'Afrique	198,1	85,3	23,2	108,5	-	-	-
14 Commission économique pour l'Asie occidentale	120,3	23,7	10,0	33,7	24,7	1,1	25,8
15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1 161,6	466,7	188,2	654,9	-	-	-

/...

SERVICES DE CONSULTANTS FINANCES PAR DES FONDS DE TOUTE NATURE, 1980 (suite)

Chapitre du budget	1980- 1981 Crédit ouvert	Budget ordinaire 1980			Fonds extra-budgétaires 1980		
		Rémuné- ration	Frais de voyage	Total	Rémuné- ration	Frais de voyage	Total
17 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	4 046,9	1 227,2	351,5	1 578,7	2,4	-	2,4
18 Programme des Nations Unies pour l'environnement	244,1	80,7	30,6	111,3	-	-	-
19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	333,8	240,7	102,0	342,7	-	-	-
20 Contrôle international des drogues	29,2	1,0	7,7	8,7	36,0	41,4	77,5
21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	301,8	121,0	19,1	140,1	-	-	-
22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	13,4	0,6	0,6	1,2	135,0	22,3	157,3
23 Droits de l'homme	90,4	37,4	3,2	40,6	30,5	10,3	40,8
24 Programme ordinaire d'assistance technique	244,5	131,9	32,1	164,0	-	-	-
25 Cour internationale de Justice	-	1,0	-	1,0	-	-	-
26 Activités juridiques	54,6	3,0	9,1	12,1	-	-	-
27 Information	15,4	13,1	2,0	15,1	54,9	-	54,9
28 Administration, gestion et services généraux	719,9	303,4	31,7	335,1	-	-	-
29 Services de conférence et bibliothèques	28,1	2,2	-	2,2	-	-	-
Total	12 715,5	4 870,3	1 231,7	6 102,0	1 596,5	233,3	1 830,3

/...

Annexe VII

DONNEES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSULTANTS - 1980

a) BUDGET ORDINAIRE

Nombre et évaluation des contrats de consultants conclus au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies avec des institutions et des particuliers en 1980; niveau d'études des consultants, total de mois de travail nécessaires et évaluation des services fournis, par chapitre du budget

Chapitre du budget	Nombre de contrats	Contrats conclus avec des institutions	Contrats conclus avec des particuliers	Anciens fonctionnaires	Contrats multiples	Mois de travail	Niveau d'études				Evaluation des services fournis			
							Doctorat (Ph.D.)	Maîtrise (M.A.)	Licence (B.A.)	Autre	Excellents	Bons	Normaux	Divers
1	3	-	1	1	1	6	1	-	-	-	4	-	-	-
2	73	6	49	5	10	256	21	15	5	8	60	4	-	9
3	4	-	3	1	1	5	-	1	-	2	1	2	1	-
4	60	5	54	3	1	93	11	3	-	40	7	31	1	21
5A	6	-	6	-	-	15	-	1	-	5	3	2	-	1
6	27	1	26	-	-	39	12	6	4	4	4	6	1	16
7	28	1	26	1	1	20	9	5	1	11	11	10	1	6
9	131	-	115	6	14	168	40	24	16	35	37	31	3	60
10	39	-	36	-	2	35	-	-	-	36	12	27	-	-
11	38	1	34	4	2	26	16	9	8	1	13	23	2	0
12	32 ^x	-	28	2	2	32	1	8	12	7	10	12	-	10
13	25	1	22	-	2	25	-	-	-	22	-	-	-	25
14	11	1	8	-	2	14	3	1	3	1	-	-	-	11
15	97	7	75	5	13	126	35	25	12	3	23	50	4	20
17	202	-	157	8	31	469	38	54	50	15	132	50	3	17
18	28	-	15	1	9	80	6	2	2	5	14	-	-	14
19	30 ^x	-	18	-	7	47	-	-	-	18	21	5	2	2
20	3	-	3	-	-	1	1	2	-	-	-	2	-	1

/...

DONNEES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSULTANTS - 1980 (suite)

a) BUDGET ORDINAIRE (suite)

Chapitre du budget	Nombre de contrats	Contrats conclus avec des institutions	Contrats conclus avec des particuliers	Anciens fonctionnaires	Contrats multiples	Mois de travail	Niveau d'études				Evaluation des services fournis				
							Doctorat (Ph.D.)	Maîtrise (M.A.)	Licence (B.A.)	Autre	Excellents	Bons	Normaux	Divers	
21															
22	2	-	1	-	1	1	-	-	-	1	2	-	-	-	
23	14	-	12	-	2	23	-	-	-	12	-	-	-	-	14
24	Les dépenses engagées au titre du chapitre 24 ont été réparties entre les chapitres 12 (4 000 dollars) et 19 (127 800 dollars)														
25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26	6	-	6	1	-	10	4	1	1	-	6	-	-	-	
27	1	-	1	-	-	2	-	1	-	-	-	1	-	-	
28	53	5	40	16	2	67	3	16	7	14	16	22	1	14	
29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	913	28	736	54	103	1 560	201	174	121	240	376	276	19	241	

DONNEES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSULTANTS - 1980 (suite)

b) FONDS EXTRA-BUDGETAIRES

Nombre et évaluation des contrats de consultants financés par des fonds extra-budgétaires de l'Organisation des Nations Unies conclus avec des institutions et des particuliers en 1980; niveau d'études des consultants, nombre total de mois de travail nécessaires et évaluation des services fournis, par chapitre du budget

Chapitre du budget	Nombre de contrats	Contrats conclus avec des institutions	Contrats conclus avec des particuliers	Anciens fonctionnaires	Contrats multiples	Mois de travail	Niveau d'études				Evaluation des services fournis			
							Doctorat (Ph.D.)	Maîtrise (M.A.)	Licence (B.A.)	Autre	Excellents	Bons	Normaux	Divers
1	1	-	1	1	-	9	-	-	-	1	1	-	-	-
2	25	1	23	-	1	139	21	-	-	2	21	3	1	-
3	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-
6	46	1	41	4	3	115	19	14	5	4	17	10	-	19
7	4	-	3	-	1	3	1	-	-	2	2	2	-	-
10	4	-	2	-	1	2	-	-	-	2	-	4	-	-
14	7	-	5	-	1	11	3	1	-	1	-	-	-	7
17	5	-	3	-	1	3	-	2	1	-	-	3	2	-
20	4	-	3	-	1	4	1	-	-	2	3	1	-	-
22	20	-	17	1	3	38	2	8	-	6	7	7	3	3
23	4	-	4	-	-	8	1	-	-	3	1	-	-	3
27	12	1	10	2	1	22	-	1	5	4	5	6	1	-
Total	133	2	113	8	13	355	48	28	11	28	57	37	7	32

Annexe VIII

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CONSULTANTS EN 1980

Nombre de consultants employés en 1980, par région et pays
 d'origine et par chapitre du budget

(Ensemble des fonds)

	Chapitre du budget															
	1/3	4/6	7	9	10	11	12	13	14	15	17	18	19	21	22	20, 23/29
AFRIQUE																
Algérie	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	2	1	-	-	-	-	-	4	2	-	2	-	-	-	-	2
Ethiopie	1	-	-	1	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Ghana	-	4	-	1	-	-	-	1	-	4	1	-	2	-	-	1
Haute-Volta	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-
Kenya	1	1	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maurice	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	1
Nigéria	2	3	-	2	-	-	-	2	-	2	-	-	-	-	-	-
Ouganda	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
République-Unie du Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	1	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Soudan	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	7	15	-	12	-	-	-	20	2	6	10	1	4	-	-	6

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CONSULTANTS EN 1980 (suite)

	Chapitre du budget															
	1/3	4/6	7	9	10	11	12	13	14	15	17	18	19	21	22	20, 23/29
ASIE ET PACIFIQUE																
Australie	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Bangladesh	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Birmanie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fidji	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Inde	5	8	3	11	-	9	-	2	-	5	15	-	1	-	1	3
Indonésie	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Japon	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Malaisie	-	-	-	1	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Népal	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	-	1	2	-	-	2	-	-	-	2	3	-	-	-	-	-
Philippines	-	1	-	3	-	2	-	-	-	5	1	-	-	-	-	1
Singapour	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	2	3	-	1	-	1	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-
Thaïlande	-	-	-	3	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	8	16	7	22	-	28	1	2	-	15	25	-	2	-	1	6
EUROPE (ORIENTALE)																
Hongrie	-	1	1	-	2	-	-	-	-	1	9	-	-	-	-	-
Pologne	-	4	1	2	5	-	-	-	-	1	4	-	-	-	-	-
République démocratique allemande	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
URSS	1	2	1	1	3	2	-	-	-	-	5	-	-	-	-	2
Yougoslavie	-	2	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Total partiel	2	10	3	3	11	2	-	-	-	4	19	-	-	-	-	2

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CONSULTANTS EN 1980 (suite)

	Chapitre du budget															
	1/3	4/6	7	9	10	11	12	13	14	15	17	18	19	21	22	20, 23/29
EUROPE (OCCIDENTALE)																
Allemagne, République fédérale d'	1	1	2	5	-	-	1	-	-	6	2	-	-	-	-	-
Autriche	-	4	-	1	3	-	-	-	-	1	18	-	-	-	-	-
Belgique	-	3	1	2	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Danemark	1	1	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	2
Espagne	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	1
Finlande	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France	5	4	-	8	3	-	1	-	-	1	13	1	-	-	2	5
Grèce	-	-	-	3	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Irlande	2	2	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Italie	1	1	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	2
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Norvège	3	-	-	1	2	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-
Pays-Bas	1	1	-	2	2	-	-	-	-	2	3	1	-	-	-	5
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	15	10	4	12	7	2	-	-	2	14	16	6	3	-	5	10
Suède	6	3	-	1	5	-	-	-	-	3	2	1	-	-	-	1
Total partiel	35	30	7	39	26	2	2	-	2	30	64	10	3	-	8	27
AMERIQUE LATINE																
Argentine	1	3	1	4	-	-	6	-	-	3	2	-	2	-	1	-
Bolivie	1	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	2	1	-	-	-	1	-	-	-	5	-	-	-	1	-
Chili	-	1	-	1	-	-	7	-	-	2	1	1	-	-	-	-
Colombie	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
El Salvador	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Equateur	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Guatemala	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Mexique	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	1	-	1	-	-	1
Panama	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	1	2	-	2	-	-	-	-	-	1	6	-	-	-	-	-
Uruguay	-	1	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	5	11	2	9	-	-	25	-	-	9	15	2	4	-	2	1

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CONSULTANTS EN 1980 (suite)

	Chapitre du budget															
	1/3	4/6	7	9	10	11	12	13	14	15	17	18	19	21	22	20, 23/29
MOYEN-ORIENT																
Arabie saoudite	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	2	-	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
Iraq	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
Israël	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Liban	1	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	1	1	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
Total partiel	3	7	1	1	-	-	-	-	5	4	3	-	-	-	-	1
AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES																
Barbade	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Canada	3	4	3	4	-	-	-	-	1	1	6	-	1	-	-	4
Etats-Unis d'Amérique	15	29	6	24	1	-	-	-	2	6	11	2	4	-	7	30
Jamaïque	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Sainte-Lucie	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	18	37	9	30	1	-	-	-	3	7	18	2	5	-	7	36
DIVERS																
République de Corée	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	1
Tonga	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	1	-	-	-	2	-	-	1	-	6	-	-	-	-	1
TOTAL GENERAL	78	127	29	115	38	34	28	22	13	75	160	15	18	-	18	79
